



Archives départementales des Ardennes

Après avoir prêté serment au drapeau de l'indivisibilité du territoire de la République
 française une fois juré, a fait serment de rester fidèle au drapeau de la République
 et de défendre avec sa vie la liberté, l'égalité, la fraternité, la propriété, la loi, la République
 et de résister à toute tentative de répression ou de tyrannie.
 Le département des Ardennes a été déclaré libre et indivisible.
 Les arts, les lettres, les sciences, les manufactures, les arts et métiers, les
 citoyens ont comparu au Palais de la Maison Commune, Joseph
 Lucien âgé de trente ans, sous ses manuscrits de la ville Commune de
 Mayen, laquelle après de jeunes Sages, Son Veuve, Pierre Sébastien
 âgé de trente quatre ans est de Jean Baptiste Joffroy Marchand de Vieux
 âgé de trente six ans tous deux demeurant à Mayen, à l'heure
 de la journée requise que Marie Joseph Lucien Sape' âgé de trente deux
 ans Son épouse ou légitime Mariage et est accouché aujourd'hui premier
 jour du présent mois de Vendémiaire à l'heure de l'après midi dans la
 Maison d'une seule femme, qui elle présente est auquel il a
 donné le prénom de Joseph. Après cette déclaration que les
 Citoyens jeunes Sape' est Jean Baptiste Joffroy ont certifié conformément
 à la vérité est la représentation qui leur a été faite de l'enfant
 dénommé Joffroy redigé la vérité des pouvoirs qui leur ont été délégués le
 présent acte que Joseph Lucien - père de l'enfant est le deux tiers
 jeune Sape' est Jean Baptiste Joffroy ont signé avec eux fait à
 Mayen, à la Maison Commune les jours mois et an y dessus.

Pierre Sape' Rousier J. Joffroy
 Cuckin